

Les migrations internationales à la La Réunion, Mayotte et l'Union des Comores

François Taglioni

▶ To cite this version:

François Taglioni. Les migrations internationales à la La Réunion, Mayotte et l'Union des Comores. Simon Gildas. Dictionnaire des migrations internationales. Approche géohistorique, Armand Colin, p. 397-399; p. 409-410; p. 414-415 2015. hal-01160978

HAL Id: hal-01160978

https://hal.science/hal-01160978

Submitted on 19 Apr 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

DICTIONNAIRE des migrations internationales

APPROCHE GÉOHISTORIQUE



Sous la direction de Gildas SIMON

ARMAND COLIN

COMORES (UNION DES)

- Pop. (2013): 734 900 hab.
- Sup. : 1 862 km²
- IDH (2013): 159°/187

Situé au nord du canal du Mozambique, entre Madagascar et la côte africaine, l'archipel des Comores, constitué des îles d'Anjouan, Grande-Comores, Mayotte, Mohéli, est un carrefour de populations, de migrations et d'influences entre la façade orientale africaine, Madagascar et le Moyen-Orient. Il groupe environ 700 000 habitants en 2010,

dont 370 000 en Grande Comore, 254 000 à Anjouan et 36 000 à Mohéli. Devenues colonie française à la fin du xixe siècle, les Comores obtiennent leur indépendance en 1975, à l'exception de Mayotte qui choisit de rester française. L'émigration vers la métropole initiée au cours des années 1950 y a pris une réelle ampleur que l'instabilité politique après l'indépendance, au sein d'une société très inégalitaire n'a fait que renforcer jusqu'au début du xxte siècle.

IMMIGRATION

L'archipel des Comores est constitué de quatre îles, Anjouan, Grande Comore, Mayotte et Mohéli. Cependant, d'un point de vue institutionnel on distingue d'une part l'île de Mayotte, département français d'outre-mer et d'autre part l'Union des Comores qui regroupe les trois autres îles qui constituent un état indépendant depuis 1975. Comme pour Mayotte, l'histoire du peuplement de l'archipel est très ancienne et sans doute l'île connut-elle une préhistoire sur laquelle on ne sait que peu de chose. À partir du IVe siècle, des migrations volontaires en provenance d'Indonésie et d'autres, sans doute forcées, en provenance d'Afrique (Bantous) se mettent en place. L'arrivée des Arabo-Shiraziens au XII° siècle apporte à l'ensemble de l'archipel des Comores la religion musulmane. C'est durant le xvie siècle que de nombreux Malgaches Sakalava s'installent dans l'archipel. Enfin, dès le début du xixe siècle s'établirent aux Comores des Indiens de confession musulmane (communauté Dawoodi-Bohra).

ÉMIGRATION

Une diaspora égale à la moitié de la population insulaire

À partir du XIX° siècle, des mouvements d'émigrations des Comores vers les côtes de l'Afrique de l'Est se mettent en place. C'est plus particulièrement vers Zanzibar que les migrants se regroupent. Madagascar constitue également une destination de choix pour les Comoriens du XIX° siècle et jusqu'au milieu du XX° siècle, date à laquelle on estime que la communauté comorienne à Madagascar s'élève à environ 50 000 personnes. À titre

de comparaison, une ville comme Majunga à Madagascar comptait 27 000 Comoriens en 1960 alors que Moroni, principale ville des Comores n'en comptait que 20 000 à l'époque.

Ce champ migratoire traditionnel, qui se limitait jusqu'aux années 1950 au sud-ouest de l'océan Indien insulaire et continental, va s'élargir à la France dès les années 1960 en raison notamment de l'instabilité politique et les conditions économiques post-indépendances des pays d'accueil traditionnel comme Madagascar et la Tanzanie (Zanzibar). Aujourd'hui, on estime ainsi qu'environ 360 000 à 370 000 Comoriens vivent en France métropolitaine, La Réunion et Mayotte. La diaspora comorienne est donc équivalente à la moitié des habitants de l'Union des Comores. Les conditions du développement humain expliquent en grande partie la propension des Comores à l'émigration. Néanmoins, il ne faut pas sous-estimer également les facteurs culturels et notamment le désir d'accomplir le grand mariage qui eu égard à son coût financier très important motive nombre de candidats au départ dans l'espoir de contribuer ou de vivre cet événement majeur de la vie d'un Comorien.

Gagner Mayotte, ou l'illusion d'une entrée en France et dans l'Union européenne

Mayotte, qui continue de connaître une embellie de son niveau de vie et de ses infrastructures de développement, est très attractive pour les Comoriens. Cette différence de développement engendre une forte pression migratoire de l'Union des Comores sur Mayotte. On estime ainsi à environ 70 000 les Comoriens clandestins à Mayotte, soit près de 40 % de la population mahoraise. Dans ces flux de migrants comoriens à destination de Mayotte, l'île d'Anjouan joue un rôle particulier. Elle se présente en effet, en raison de sa position géographique la plus proche de Mayotte, comme un « hub », sorte de passerelle entre les trois îles de l'Union et l'eldorado supposé que symbolise le département français de Mayotte.

Par ailleurs, les relations familiales et la proximité culturelle lient très fortement les rives d'Anjouan à celles de Mayotte. Il n'est pas une famille mahoraise qui n'ait un parent ou un proche à Anjouan où dans les deux autres îles de l'Union. Les clandestins tentent leur chance de passage dans des embarcations de fortune, appelées kwassa kwassa. Ce mode d'immigration de boat people du sud-ouest de l'océan Indien est extrêmement dangereux et l'on estime que plusieurs dizaines de personnes périssent chaque année par noyade durant la traversée des 75 km qui séparent Anjouan de Mayotte. La situation des Comoriens à La Réunion n'est pas guère plus enviable. Leur nombre officieux est estimé entre 40 000 et 50 000 avec une forte polarisation sur les principales villes (Saint-Denis, Le Port, Saint-Louis, Saint-Pierre). La Réunion est souvent un « tremplin » pour les migrants vers la France métropolitaine. En France, l'immigration comorienne commence à la fin des années 1940, s'amplifie dans les années 1960-1970 et ce sont aujourd'hui environ 250 000 Comoriens qui se répartissent sur le sol métropolitain principalement dans les grandes villes (Marseille, Paris et Lyon en tête).

François TAGLIONI

> Madagascar, Mayotte, Tanzanie

des Comores (1975) auxquelles il appartient géographiquement (voir Comores). Cette ancienne colonie de plantation, dont l'histoire migratoire est commune à cet ensemble insulaire, est devenue, de par son statut et son niveau de vie, une enclave convoitée au sein d'un espace régional pauvre et soumise à une très forte pression migratoire de la part des îles voisines (Anjouan).

IMMIGRATION

L'histoire du peuplement de l'île est très ancienne et, sans doute, l'île connut-elle une préhistoire sur laquelle on ne sait que peu de chose. À partir du IVe siècle, des migrations volontaires en provenance d'Indonésie et d'autres, sans doute forcées, en provenance d'Afrique (Bantous) se mettent en place. L'arrivée des Arabo-Shiraziens au XIIe siècle apporte à Mayotte la religion musulmane. À partir du xvie siècle, ce sont les Malgaches qui occupent une partie de l'île (le sud de la Grande-Terre). Mayotte compte alors environ 16 000 habitants. La traite des esclaves menée par les Arabo-Shiraziens a sans doute commencé au XIIe siècle. Elle se poursuit jusqu'au xixe siècle après que les Français eurent pris possession en 1841 de Mayotte et elle se termine en 1848 avec l'abolition. Entre le xvie et le xixe siècle la population de l'île baisse en raison de conflits entre les sultans qui se disputent les Comores et les razzias de pirates malgaches. Ainsi, en 1846, l'île ne compte plus environ que 5 000 habitants dont la moitié est constituée d'esclaves. Au cours de la deuxième moitié du xixe siècle, le peuplement se complète avec l'arrivée de travailleurs sous contrat en provenance d'Inde. La main-d'œuvre est principalement employée dans les champs de canne à sucre, de girofle, de café ou de cannelle.

À partir de la fin du XIX^e siècle, eu égard au peu de dynamisme de la colonie de plantation, la population de Mayotte n'augmente que par le processus d'accroissement naturel de la population et le retour de Mahorais qui avait fui l'île lors des conflits et razzias. Néanmoins, l'immigration est limitée à l'arrivée des voisins anjouanais. À la fin des années 1970, l'île ne compte qu'environ 50 000 habitants contre 24 000 en 1958. Cependant,

MAYOTTE

• Pop. (2012): 212 000 hab.

• Sup. : 375 km²

Ce nouveau département français d'outre-mer (2011) situé dans l'archipel des Comores, est un micro-territoire qui a choisi de rester sous souveraineté française lors de l'indépendance

le peuplement s'accélère vivement à partir des années 1980 avec 67 000 habitants en 1985, 160 000 en 2002, 187 000 en 2007 et 252 000 en 2011. Il y a deux principales explications à cet accroissement : un très fort taux de natalité et une immigration soutenue en provenance de l'Union des Comores qui compense largement l'émigration des Mahorais vers La Réunion et vers la métropole.

Selon l'INSEE, 40 % de la population de Mayotte n'est pas de nationalité française. Cela revient à dire que près de 76 000 habitants sur les 187 000 que compte Mayotte en 2007 sont soit nés à l'étranger (les deux tiers), soit nés sur l'île mais de parents étrangers (un tiers). Il faut préciser qu'environ 96 % des étrangers à Mayotte sont Comoriens (autour de 73 000 individus) et que les 4 % restant sont majoritairement constitués par des Malgaches. Le nombre d'expulsés est passé d'environ 5 600 en 1995 à 8 000 en 2004 et à plus de 16 000 aujourd'hui. Ce chiffre est sensiblement équivalent à la moitié des reconduites à la frontière pratiquée en France. Ces expulsions, qui sont de véritables drames humains, soulignent la difficulté qu'ont les autorités françaises à endiguer un flux d'hommes, de femmes et d'enfants à la recherche, au péril de leur vie (nombreux disparus en mer) de meilleures conditions d'existence dans une île qu'ils considèrent comme la leur et avec laquelle ils entretiennent des liens familiaux, culturels et économiques depuis des siècles.

Les conditions de vie des clandestins comoriens à Mayotte sont des plus précaires. Ils occupent des emplois subalternes et non déclarés, résident dans des habitats dégradés et sont considérés par les Mahorais comme la cause de tous les maux socio-économiques. La mise en application de la départementalisation va, sans doute, renforcer cet effet avec une amélioration attendue du niveau de vie des Mahorais.

ÉMIGRATION

Ces flux d'immigrants s'accompagnent de flux d'émigration légale de Mahorais vers la métropole (environ 47 000 personnes avec une prédominance pour Marseille et l'Île-de-France) et vers La Réunion (6 000 Mahorais y sont officiellement mais ils sont plus vraisem-

blablement 40 000 selon d'autres sources). Ce jeu des chaises musicales souligne que si Mayotte est un eldorado pour les Comoriens, en revanche, pour les Mahorais la situation économique sur leur île les pousse à aller vers des lieux plus prospères comme La Réunion ou la métropole, où ils occupent souvent des emplois tertiaires peu qualifiés.

François TAGLIONI

COMORES (UNION DES), FRANCE, MADAGASCAR

RÉUNION (LA)

- · Pop. (2013): 875 400 hab.
- Sup.: 2 511 km²

La Réunion, île volcanique (2 511 km²) à 700 km à l'est de Madagascar, constitue une société multiculturelle, issue d'une histoire migratoire inscrite au cœur de la colonisation française dans l'océan Indien. Ce département français d'outre-mer fortement affecté par le chômage, a connu une forte ponction migratoire de sa population active au profit de la métropole, qui engendre une immigration limitée en provenance des îles voisines (Mayotte et Union des Comores).

IMMIGRATION

L'île de La Réunion, située dans le sud-ouest de l'océan Indien, est l'un des cinq départements français d'outre-mer. L'histoire coloniale se confond avec celle de son peuplement dans la mesure où l'île est inhabitée à la date de la première prise de possession en 1638. Le

peuplement se fera par apports successifs de populations d'abord française dès la deuxième moitié du xvii siècle puis par l'arrivée d'esclaves africains tout au long du xviii siècle – notamment d'Afrique orientale et des îles proches – et jusqu'à l'abolition en 1848. À cette époque l'île compte environ 100 000 habitants dont environ 60 000 esclaves qui travaillent dans les plantations (café, girofle, canne à sucre).

À la suite de l'abolition, les planteurs font venir des travailleurs « engagés » sur l'île pour succéder aux esclaves dans les plantations. Ils immigrent tout d'abord d'Inde et plus précisément du sud-est de la péninsule. L'île en reçoit 118 000 à partir de 1834, date de résiliation de la convention qui lie la France à la Grande-Bretagne depuis 1861 à propos des conditions de recrutement et d'emploi des Indiens, sujets de la couronne britannique. À la fin du xix^e siècle, les contrats se terminent et l'on assiste au retour partiel de cette communauté en Inde. Leur nombre diminue de moitié. C'est aussi en cette fin de xixe siècle et début du xxe que s'installe une population de confession musulmane, originaire du nord de l'Inde (Gujarat) et du Pakistan. On recrute aussi 40 000 engagés malgaches, dont peu restent. À ces différentes communautés va s'ajouter un nouveau groupe, numériquement faible, d'origine chinoise (deuxième moitié du xixe siècle). En cette fin de xixe siècle, la population totale est d'environ 175 000 habitants.

Le xxe siècle est aussi placé sous le signe de la mobilité et de mouvements de populations sur l'île. Ainsi, les attraits de la départementalisation en 1946 favorisent l'arrivée de métropolitains qui sont aujourd'hui environ 80 000 sur l'île. Ils constituent le premier groupe numérique de personnes nées hors de La Réunion. Selon l'INSEE, le deuxième groupe est celui des personnes originaires des îles voisines avec environ 6 400 Malgaches, 6 000 Mahorais (mais plus vraisemblablement, 40 000 à 50 000 selon d'autres sources), 1 500 Comoriens (40 000 à 50 000 selon les associations de Comoriens) et 4 400 Mauriciens. L'ensemble crée une société créole, multiculturelle, où règne un certain syncrétisme religieux. Au total, les immigrés étrangers légaux ne représentent

qu'un peu moins de 2 % de la population réunionnaise, l'un des taux les plus faibles des régions françaises mais à nuancer car il faut tenir compte de l'immigration clandestine.

ÉMIGRATION

L'une des particularités migratoire de La Réunion est que cet espace est né de l'immigration (forcée, engagée ou consentie) mais qu'il a aussi été le théâtre d'émigrations importantes de Réunionnais de souche vers Madagascar, la Nouvelle-Calédonie, l'Australie et surtout la France métropolitaine. Le Bureau pour le développement des migrations dans les départements d'outre-mer (BUMIDOM) enregistre 55 000 départs, entre 1963 et 1982 vers la métropole où vivent aujourd'hui environ 108 000 Réunionnais nés à La Réunion, employés notamment dans les emplois peu qualifiés de la fonction publique et des services. L'ampleur de cette émigration était telle que le solde migratoire de La Réunion au cours des années 1960 à 1980 était négatif. Il est, depuis, redevenu positif.

François TAGLIONI

> Comores (Union des), France, Madagascar, Maurice, Mayotte